

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 6 février 2019 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard  
Jacinthe Breault  
Jean-Albert Lafontaine  
Robert Tellier  
Dominique Mondor  
Mannix Marion

M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019**

**2019-0206-  
024**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019**

**2019-0206-  
025**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019, soit:

65 chèques émis:	203 110,20 \$
<u>52 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>116 282,67</u>
117 paiements	319 392,87 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Liste des comptes à payer et journal des achats (factures 2018)**

**2019-0206-  
026**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer (factures 2018), tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 39 692,80 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

## Liste des comptes à payer et journal des achats au 31 janvier 2019

2019-0206-027

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 31 janvier 2019, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 51 187,25 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### Période de questions

M<sup>me</sup> Aurore Morin:

M<sup>me</sup> Morin demeurant au 242, chemin Cyrille-Beaudry, fait part au Conseil municipal qu'elle n'apprécie pas les motoneiges sur le chemin Cyrille-Beaudry. Elle souligne le danger que cela représente.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M<sup>me</sup> Morin que l'impossibilité d'utiliser certaines terres agricoles obligent l'utilisation de la voie publique.

M. Martin Faust:

M. Faust demeurant au 194, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, informe le Conseil municipal qu'il a bloqué le Club auto-neige Joliette inc. car il a subi des dommages à sa propriété lors des années antérieures. Il précise que ses conditions n'ont pas été respectées et qu'en conséquence, il ne s'entendra plus avec le Club auto-neige. Il demande au Conseil municipal que les motoneiges ne passent plus pour l'avenir devant sa maison sur le chemin Cyrille-Beaudry. Il mentionne que sa résidence est à cinq (5) mètres du chemin et qu'en conséquence, la norme de 100 mètres de toute résidence n'est pas respectée.

M. le maire, Alain Bellemare, indique à M. Faust qu'il ne peut s'engager sur ce point pour l'avenir. Il précise que pour la saison 2019, le Conseil municipal avait une décision à prendre et qu'il a autorisé la circulation des motoneiges sur le chemin Cyrille-Beaudry en soupesant les inconvénients et l'aspect économique. "Pour les années futures, la situation actuelle pourrait être très différente", ajoute M. Bellemare. "Peut-être que les demandes du Club auto-neige seront totalement différentes", termine-t-il.

M. Luc Loranger:

M. Loranger, agriculteur et membre du Club auto-neige, demeurant au 414, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, fait part de certains éléments démontrant qu'il y a une recherche de solutions pour éliminer les motoneiges des voies publiques.

M. Loranger indique que la collaboration de M. Faust est souhaitée pour une solution à la problématique.

M. Michel Goyet:

M. Goyet du Club auto-neige Joliette inc. informe le Conseil municipal que la norme de 100 mètres évoquée par M. Faust ne s'applique pas à la présente situation.

M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, conseillère municipale, demeurant sur le chemin Cyrille-Beaudry, intervient pour expliquer l'impact du passage des motoneiges sur les terres agricoles. Elle souligne qu'elle autorise le passage des motoneiges à un endroit précis sur la ferme familiale. "L'idéal, c'est que les motoneiges circulent dans les champs et non sur les routes", ajoute-t-elle en terminant.

M. Sylvain Lépine:

M. Lépine, directeur du Club auto-neige Joliette inc., propose un tracé à l'extrémité de la terre de M. Martin Faust. M. Lépine indique qu'il y a certainement possibilité d'une entente.

M. le maire, Alain Bellemare, fait le constat que la discussion vers une solution est déjà entamée et que de toute évidence, c'est à suivre pour la saison prochaine.

**Lettre de M<sup>me</sup> Carole Bouvier, 11, rue Adrien, Saint-Paul Re: Zone écolière**

**2019-0206-028**

Considérant que le Conseil municipal est saisi d'une demande de M<sup>me</sup> Carole Bouvier demeurant au 11, rue Adrien, Saint-Paul, concernant le non-respect de la traverse piétonnière ainsi que de la vitesse dans la zone scolaire;

Considérant que le Conseil se soucie de la sécurité des élèves de premier cycle primaire qui circulent dans un secteur achalandé à la rentrée ou à la sortie des classes: le matin, le midi et en fin de journée;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que, le Conseil municipal demande à la Sûreté du Québec - MRC de Joliette de déployer une surveillance policière accrue afin que les usagers respectent la traverse piétonnière ainsi que la limite de vitesse permise dans la zone scolaire près du numéro civique 33, boulevard Brassard;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
  - M<sup>me</sup> Carole Bouvier;
  - M<sup>me</sup> Geneviève Jetté, coordonnatrice locale en police communautaire, Sûreté du Québec - MRC Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Martin Faust, 194, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul Re: Piste de motoneiges sur le chemin Cyrille-Beaudry - Désaccord**

Les membres du Conseil municipal prennent acte du contenu de cette lettre compte tenu que ce sujet a été longuement discuté à la période de questions.

**Lettre de M<sup>me</sup> Diane Laporte, présidente du Club FADOQ Saint-Paul Re: Invitation à participer au 40e anniversaire de fondation le dimanche 7 avril 2019 au Complexe communautaire**

**2019-0206-029**

Considérant que le Conseil municipal croit opportun que la Municipalité de Saint-Paul soit représentée à certaines activités ou manifestations publiques et croit pertinent de soutenir financièrement certains organismes;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal participe au 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Club FADOQ de Saint-Paul, le dimanche 7 avril 2019 au Complexe communautaire;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise l'acquisition de deux (2) billets;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Courriel de M<sup>me</sup> Céline Sauvé, 267, boulevard Brassard, Saint-Paul Re: Diminution de vitesse sur le boulevard Brassard**

**2019-0206-030**

Considérant que le Conseil municipal est saisi d'une demande de M<sup>me</sup> Céline Sauvé demeurant au 267, boulevard Brassard, Saint-Paul, concernant la vitesse sur le boulevard Brassard;

Considérant que la diminution de la vitesse améliorerait la sécurité des riverains et de l'ensemble des usagers de la route 343;

Considérant le nombre d'accidents survenus à proximité du 267, boulevard Brassard, Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de diminuer la vitesse sur la route 343 dans les sections où elle est actuellement fixée à 90 km/h;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
- M<sup>me</sup> Céline Sauvé;
  - M. Guy Veillette, ingénieur, chef de Centre de services de Joliette, ministère des Transports du Québec;
  - M. Claude Thibeault, ingénieur, direction générale des Laurentides-Lanaudière, Ministère des Transports du Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Demande de M. Gautier Lutz, B. Sc. Urbanisme, chargé de projets du Groupe immopatrimoine, 50, rue de la Charente, L'Assomption Re: Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (règlement de zonage 313-1992) visant à permettre la construction d'un immeuble multifamilial de 36 logements sur le lot 5 833033 du cadastre du Québec**

**2019-0206-031**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, le Conseil municipal autorise l'étude, à l'interne:
  - . de la demande de modification à la réglementation de zonage de M. Gautier Lutz, B. Sc. Urbanisme, chargé de projets du Groupe Immopatrimoine, 50, rue de la Charente, L'Assomption, visant à permettre la construction d'un immeuble multifamilial de 36 logements sur le lot 5 833 033 du cadastre du Québec;
- 2- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, cette demande soit également référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation;
- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement des droits exigés à la demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
  - M. Gautier Lutz, B. Sc. Urbanisme, chargé de projets du Groupe Immopatrimoine;
  - M. Marc Beaudoin, président de Gestion Stéfandré inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Simon Dontigny, président du Groupe Évoludev inc., 44, boulevard Brien, bureau 302, Repentigny Re: Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (règlement de zonage 313-1992) visant à permettre la construction d'un bâtiment de 18 logements sur 3 étages sur le lot 3 830 078 du cadastre du Québec, portant le numéro civique 793, boulevard de l'Industrie**

**2019-0206-032**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, le Conseil municipal autorise l'étude, à l'interne:

- de la demande de modification à la réglementation de zonage de M. Simon Dontigny, président du Groupe Évoludev inc., 44, boulevard Brien, bureau 302, Repentigny, visant à permettre la construction d'un bâtiment de 18 logements sur 3 étages sur le lot 3 830 078 du cadastre du Québec, portant le numéro civique 793, boulevard de l'Industrie;
- 2- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, cette demande soit également référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation;
  - 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement des droits exigés à la demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage);
  - 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
    - M. Simon Dontigny, président du Groupe Évoludev inc.;
    - M. Tommy Forest.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-02-2019 Re: Acquisition d'une camionnette neuve 2019 Club Cab, 4 roues motrices et ses accessoires**

**2019-0206-033**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour l'acquisition d'une camionnette neuve 2019, Club Cab, 4 roues motrices et de ses accessoires;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-02-2019 en ajoutant le fournisseur mentionné au comité plénier.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-03-2019 Re: Acquisition et installation d'enregistreurs de temps de marche des pompes des stations de pompage**

**2019-0206-034**

Considérant que, dans le cadre de la campagne de lecture des débits d'eaux usées du printemps 2019, il y aurait lieu d'installer des enregistreurs de temps de marche sur les pompes des stations Royale, Curé-Valois et Berges de l'Île Vessot;

Considérant que ces enregistreurs servent principalement à calculer les débits d'eaux usées de Saint-Paul rejetées directement dans le réseau de Joliette;

Considérant que ces enregistreurs ont une durée de vie utile d'au moins 10 ans;

Considérant les deux offres reçues des firmes Élecspec inc. et JFSA inc., pour l'installation de 12 enregistreurs, soit deux par station, aux stations de pompage Royale, Curé-Valois, Berges de l'Île Vessot, Dupont, Brassard et Morin, se détaillant comme suit:

- . Élecspec inc, entrepreneur en électricité  
60, avenue Hochelaga  
Candiac 4 930 \$ plus taxes
- . JFSA inc. Experts-conseils  
en ressources hydriques et en environnement  
2368, rue Saint-Louis, bureau 101  
Gatineau 5 500 \$ plus taxes

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation de M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques et autorise l'acquisition et l'installation de 12 enregistreurs de temps de marches des pompes des stations de pompage auprès de la firme Élecspec inc., entrepreneur en électricité, 60, avenue Hochelaga, Candiac, suivant l'offre de services datée du 21 janvier 2019, représentant une dépense de 4 930 \$ plus les taxes applicables,
- 3- Que la présente dépense soit imputée au "surplus réserve égout";
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-02-2019 Re: Demande d'autorisation – Demande de stage d'intégration en entreprise non rémunéré en coordination d'événements**

**2019-0206-035**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la candidature de M<sup>me</sup> Michèle Belzile, résidente de Saint-Paul, à titre d'étudiante stagiaire d'intégration en entreprise, dans le cadre du programme d'études collégiales en coordination d'événements, offert par le cégep de Trois-Rivières, au sein de la Municipalité de Saint-Paul, suivant le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-02-2019;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que le stage non rémunéré, d'une durée de 120 heures, sera réalisé entre le 21 mars et le 13 mai 2019, à raison de 2 jours par semaine;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Michèle Belzile et remise à M<sup>me</sup> Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-03-2019 Re: Embauche de personnel - Folies Blanches 2019 - Ajout**

**2019-0206-036**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro L0-03-2019 et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des animatrices supplémentaires suivantes selon le taux du salaire minimum en vigueur:
  - . Alex-Ann Lachance;
  - . Noémie Bérard;
  - . Laurie Malo;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-04-2019 Re: Projet "Ateliers de cuisine SANTÉ pour les personnes de 55 ans et plus"**

**2019-0206-037**

Considérant que l'organisme «Au bonheur des aînés» travaillant avec la Soupière Joliette Lanaudière dont l'expertise est reconnue en matière de sécurité alimentaire;

Considérant que le projet "Ateliers de cuisine pour aînés" a déjà été expérimenté dans une municipalité voisine;

Considérant que l'organisme «Au bonheur des aînés» offre à la Municipalité, sous réserve du financement, d'offrir à ses citoyens de 55 ans et plus des ateliers de cuisine visant à développer les saines habitudes alimentaires;

Considérant le plan d'action MADA 2017-2020 adopté par la Municipalité et dans lequel il est prévu à l'objectif 47 d'offrir des ateliers de cuisine aux aînés paulois;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul confirme que le projet "Ateliers de cuisine «Santé» pour les personnes de 55 ans et plus" s'inscrit dans son plan d'action MADA;
- 3- Que, de plus, la Municipalité s'engage à prêter gratuitement ses locaux pour la réalisation des activités;
- 4- Que la Municipalité s'engage également à faciliter le recrutement par la promotion des activités dans ses outils de communication usuels (infolettre, Le Paulois, babillard électronique, etc.);
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité



**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-03-2019 Re: Demande de M. Alain Lajeunesse, adjoint aux travaux publics - Acquisition de vêtements**

**2019-0206-038**

Considérant la demande de M. Alain Lajeunesse, adjoint aux travaux publics, visant à acquérir des vêtements suivant l'annexe "C" des conditions de travail avant la fin de sa période de probation prévue à compter de juillet prochain;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise une dérogation à la convention de travail afin de permettre à M. Alain Lajeunesse, adjoint aux travaux publics, à acquérir des vêtements conformes à la liste des vêtements de l'Annexe «C» des conditions de travail, de les payer et de se faire rembourser uniquement lorsqu'il sera confirmé dans ses fonctions après la période de probation;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Alain Lajeunesse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Facturation des quotes-parts 2019 de la MRC de Joliette**

**2019-0206-039**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement des quotes-parts 2019 totalisant la somme de 880 170 \$ à la MRC de Joliette, comme suit:

Facture CDF1900001:

. Administration générale	95 746 \$	
. Évaluation en ligne	2 342 \$	
. Santé et bien-être – Programme Vieillir	13 784 \$	
. Développement économique	24 730 \$	
. Agent de développement	6 467 \$	
. Tourisme	9 734 \$	
. Loisirs	852 \$	
. Culture	<u>3 507 \$</u>	157 162 \$

Payable en deux versements égaux  
le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Facture CRF1900011:

. Transport adapté	57 604 \$	
. Transport régional Montréal	22 260 \$	
. Transport collectif rural	<u>5 817 \$</u>	85 681 \$

Payable en deux versements égaux  
le 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> juillet 2019

Facture CRF1900021:

. Collecte et transport -déchets	140 042 \$
. Enfouissement - déchets	61 300 \$
. Redevances - enfouissement	40 000 \$
. Collecte - matières recyclables	133 360 \$
. Collecte - matières organiques	111 980 \$
. Parc de récupération	<u>28 304 \$</u> 514 986 \$

Payable en douze versements  
le 1<sup>er</sup> de chaque mois

Facture CRF1900031:

. Évaluation foncière	117 341 \$
-----------------------	------------

Payable en douze versements  
le 1<sup>er</sup> de chaque mois

Facture CDF1900043:

. Cadets – Sûreté du Québec	5 000 \$
-----------------------------	----------

Payable le 1<sup>er</sup> juillet 2019

- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Correspondance de l'Association forestière de Lanaudière Re: Renouvellement de l'adhésion 2019-2020 (150 \$)**

**2019-0206-040**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le versement de la somme de 150 \$, taxes incluses, à l'Association forestière de Lanaudière, représentant l'adhésion 2019-2020;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Michel Gauvin, président du Club Quad Mégaroues Joliette inc. Re: Permission de circuler sur le chemin Cyrille-Beaudry**

**2019-0206-041**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le Club Quad Mégaroues Joliette inc. à emprunter la voie de circulation municipale suivante pour la saison 2019:

- circulation en bordure du chemin Cyrille-Beaudry, sur une distance de 4,4 kilomètres, entre la terre de la famille Goyet et la route 343 pour ainsi rejoindre le sentier qui, actuellement, est coupé en deux;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michel Gauvin, président du Club Quad Mégaroues Joliette inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>mes</sup> Annalisa Sabatelli, Laurence Paquette, Marianne Charrette, Mélissa Perron et Micheline Bruneau, techniques d'éducation spécialisée, Cégep régional de Lanaudière Re: Demande de financement pour un projet étudiant**

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de cette lettre.

**Facture de la Ville de Joliette Re: Entente intermunicipale relative à la fourniture de l'eau potable pour l'année 2019**

**2019-0206-042**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise les paiements mensuels relatifs à l'entente intermunicipale concernant la fourniture de l'eau potable estimée à 166 700,16 \$ pour l'année 2019 à la Ville de Joliette;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> France René, bib. prof., directrice générale du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. Re: Facturation pour l'an 2019 (contribution et frais informatiques)**

**2019-0206-043**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne bonne note de la valeur de remplacement à neuf des biens culturels déposés par le C.R.S.B.P. du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. à la Bibliothèque municipale de Saint-Paul et autorise l'augmentation de la couverture d'assurance en conséquence;
- 2- Que le Conseil municipal autorise également le paiement de la somme de 43 142,35 \$ plus les taxes applicables au C.R.S.B.P. du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit:

	Montant plus taxes	Poste budgétaire	
Contribution annuelle de base	34 261,50 \$	02-702-30-513	Quote-part location volume
Contribution spécifique dév.	7 969,25 \$	02-702-30-513	Quote-part location volume

Frais d'accès base de données 125,00 \$ 02-702-30-332 Autres  
(accès base de données)

Frais de soutien Simb@ 786,60 \$ 02-702-30-454 Formation et ent.  
informatique

- 3- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à communiquer au courtier d'assurances de la Municipalité la valeur de remplacement à neuf des biens culturels déposés, soit 227 868 \$;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier adjoint d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise aux assureurs de la Municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Facture de la MRC de Joliette Re: Ajustement de la quote-part pour les GMR - Année 2018 (enfouissement et redevances)**

**2019-0206-044**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 9 212,80 \$ à la MRC de Joliette, représentant l'ajustement de la quote-part 2018 des GMR en fonction des dépenses réelles nettes;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Projet d'acte d'extinction et d'établissement de servitude ainsi que la description technique à intervenir entre Bell Canada, Hydro-Québec, Les Développements Maroc inc., M. Patrick Guilbault et M<sup>me</sup> Joanie Lagarde (Les constructions Fondex inc.) et la Municipalité de Saint-Paul concernant le lot 5 956 063 du cadastre du Québec**

**2019-0206-045**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'acte d'extinction et d'établissement de servitude ainsi que la description technique à intervenir entre Bell Canada, Hydro-Québec, Les Développements Maroc inc., M. Patrick Guilbault et M<sup>me</sup> Joanie Lagarde (Les constructions Fondex inc.) et la Municipalité de Saint-Paul concernant le lot 5 956 063 du cadastre du Québec du projet domiciliaire Les Berges de l'Île Vessot;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit acte d'extinction et d'établissement de servitude pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>e</sup> Martial Lavoie, notaire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Déclaration d'abandon de l'avis d'imposition d'une réserve du cadastre du Québec (723, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul)**

**2019-0206-046**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'acte de déclaration d'abandon d'une réserve pour fins publiques, selon les articles 83 et suivants de la Loi de l'expropriation visant l'abandon de la réserve publiée à notre municipalité sous le numéro 19 651 507;
- 2- Que M. le Maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence Monsieur Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte d'abandon d'une réserve pour fins publiques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>e</sup> Jacques Raymond, notaire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Proposition de services professionnels pour le réaménagement des intersections Royale et des Tourelles**

**2019-0206-047**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de la proposition de services de la firme WSP Canada inc. en vue du réaménagement des intersections suivantes:
  - 1) boulevard de l'Industrie et rue Royale;
  - 2) boulevard de l'Industrie et rue des Tourelles;
- 2- Qu'ainsi, les services de la firme WSP Canada inc. soient retenus suivant des honoraires professionnels de 20 500 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Vincent Beaudoin, ingénieur de la firme WSP Canada inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

M. Benoît Chartier:

M. Chartier, directeur du Club auto-neige Joliette inc. explique qu'il est lui aussi agriculteur et qu'il possède des terres dans neuf (9) municipalités différentes.

Il se montre très préoccupé par la situation vécue par M. Faust et se dit convaincu qu'une rencontre sur place donnera l'occasion de s'entendre sur une solution.

M. Pierre Gendron:

M. Gendron, également directeur du Club auto-neige Joliette inc., informe le Conseil municipal qu'il a vécu une problématique semblable à Sainte-Marcelline. Il précise que si une solution a été trouvée ailleurs, il est convaincu qu'il y a une solution aux problèmes vécus par M. Faust.

Fin de la séance ordinaire du 6 février 2019 à 20 h 15.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

---

M<sup>c</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

**ANNEXE** au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2019.

**Certificats de crédits disponibles:**

**Résolutions**

**Certificat**

2019-0206-034

2019-000156

2019-0206-038

2019-000157

2019-0206-039

2019-000158

2019-000159

2019-000160

2019-000161

2019-000162

2019-0206-040

2019-000163

2019-0206-042

2019-000164

2019-0206-043

2019-000165

2019-0206-044

2019-000166

2019-0206-047

2019-000167

(Signé)

*Pascal Blais*

---

M. Pascal Blais  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint